

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et

se paient d'avance

Annonces... 25 c. a la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS

datent des 1^{er} et 16^e de chaque mois

et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

Trois mois... 5 fr.

Six mois... 9 fr.

Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS.

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publié les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 8 Février 1872.

On se souvient de la fameuse Ligue du Sud-Ouest, dans laquelle on essaya de faire entrer le département du Lot, au mois de décembre 1870, au milieu de la guerre. L'exemple de la ligue du Midi, fondée avec succès à Marseille pour détacher plusieurs départements de la lutte contre la Prusse, et les séparer, en quelque sorte, du reste de la France, dans le but d'imposer la République en laissant faire les Prussiens, cet exemple, disons-nous, n'a pas été perdu pour les démagogues. Non-seulement l'odieuse Ligue du Midi s'est reformée secrètement, mais voici que la Ligue du Sud-Ouest cherche à renaître à son tour, ou plutôt à organiser le mal qu'elle n'a pas eu le temps d'accomplir la première fois.

Le Messager du Midi nous apporte la pièce suivante, que nous reproduisons avec indignation, bien surs que les populations du Lot sauront trouver l'énergie nécessaire pour déjouer les complots des ennemis de l'ordre, de la propriété, de la religion et du progrès :

Le 17 décembre a eu lieu à Béziers, sous la présidence du citoyen Emile Digeon, l'acquisition des assises de Rodez, une réunion composée de députés républicains d'un grand nombre de communes de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, de l'Aveyron, des Pyrénées-Orientales, du Gers, etc., etc.

L'objet de cette réunion a été de grouper en un faisceau compacte, dans un but commun, les démocrates radicaux du midi de la France, en prévision des éventualités diverses que font apparaître à l'horizon du monde politique les menées liberticides de la majorité versaillaise et les manifestations des royalistes dans leurs récents congrès de Marseille et de Toulouse.

En présence d'une coalition monarchiste, il est indispensable d'organiser une ligue républicaine sérieuse sous l'impulsion des éléments les plus fermes et les plus énergiquement dévoués. Comme première mesure, la création d'un journal organe de l'association a été décidée. Un comité provisoire a été chargé de l'exécution de cette décision et de fomentier les adhésions.

Ce comité est composé des citoyens : Emile Digeon, président ; Paul Brousse, délégué de Montpellier ; Christol, délégué de Lodève, secrétaire ; Fourès, délégué de Castelnaudary, assesseur ; Marmiers, délégué de Cette ; Balaste, délégué d'Olonzac ; Clément, délégué de Frontignan ; Revel, délégué de Narbonne ; Séguier, délégué de Béziers ; Gignan, délégué de Rodez.

En présence des agissements des conspirateurs communards, il faut que les conservateurs de Cahors et de tous nos cantons apprennent à se défendre eux-mêmes. Cela est surtout indispensable quand on voit l'exclusion dont viennent d'être l'objet de la part de l'administration deux

hommes considérables, deux conseillers généraux de notre ville, auxquels on a préféré, pour dresser la liste des électeurs au tribunal de commerce, un conseiller général qui n'a été nommé en octobre dernier qu'au second tour par la minorité de faveur (553 voix sur 1543 votants) et qui s'est signalé tout récemment au sein du Conseil municipal de Cahors par une proposition en faveur de l'enseignement laïque contre l'enseignement des frères.

De tels faits se passent de commentaires, et sollicitent l'intelligente initiative de tous les partis intéressés à la défense sociale.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Ce qui caractérise la retraite de M. Casimir Périer, c'est que personne ne s'arrête au motif que donne M. Périer pour l'expliquer. Pour tout le monde, le vote de vendredi a été le prétexte, mauvais prétexte, de cette démission. On n'admet pas non plus que ce soit la présence de M. Calmon qui ait déterminé M. Périer.

On pense plus généralement que M. Casimir Périer, qui avait eu sa phase républicaine et croyait être plus détaché, qu'il ne l'est au fond de ses anciens dévouements, est revenu à ses vieilles préférences ; il ne se sentait pas libre, dans un poste aussi officiel, de ses pas et de ses démarches ; pour recouvrer toute son indépendance d'action, il aurait remis son portefeuille. Voilà ce qu'on dit.

D'autres prétendent, au contraire, que la situation devenait lourde à porter, et qu'il ne s'est pas senti à la hauteur de cette rude tâche.

Ordre.

On nous assure que M. Victor Lefranc arrive au ministère, avec les idées les plus larges et les plus libérales, et qu'il aurait déjà annoncé devoir inaugurer son ministère par le rappel des mesures de rigueur qui ont signalé, aux dépens de la presse, le passage de M. Casimir Périer aux affaires. M. Calmon saisira-t-il cette occasion pour faire également ses malles ?... Ceci est beaucoup plus douteux ; les ministres changent, mais les Calmon me paraissent destinés à rester, malgré les vents et tempêtes, et en dépit de toutes les humiliations et de tous les déboires. Cela appartient à ce que l'on peut appeler l'école des Jules.

Journal des Débats

Au sujet de la dénonciation des traités de commerce avec l'Angleterre, nos ministres se bercent d'un espoir qui est décevant : ils prennent leurs désirs pour des réalités ; parce qu'ils ont devant eux des diplomates courtois, bien appris et dont la langue est emmiellée, ils se croient assurés de réussir dans les négociations où ils vont imprudemment se lancer ; des politesses ou des sympathies banales leur paraissent des engagements. Notre légèreté française n'est que trop prompt à juger ainsi sur de frivoles apparences. Des déceptions cruelles nous attendent dans cette voie.

Notre gouvernement se lance à la légère,

avec le concours de l'Assemblée, dans des négociations qui tourneront contre nous. La seule chose qui soit en notre pouvoir, c'est de compromettre notre dignité nationale et de nous aliéner les sympathies du monde ; ce sera le résultat le plus clair de notre conduite équivoque, imprudente et aventureuse.

Times (de Londres.)

A une grande majorité, l'Assemblée Nationale a adopté les résolutions proposées au sujet du traité de commerce avec l'Angleterre. Le gouvernement français est donc autorisé à déclarer aux intéressés qu'il est résolu à mettre fin, dans un an, à l'action du traité. Dès le début, ce résultat était certain en suite de l'influence exercée sur la Chambre par le pouvoir exécutif.

Bien que les tendances protectionnistes soient un peu partout dans le monde commercial et industriel, une intelligente minorité a protesté contre le retour aux vieux errements, aux tarifs protecteurs. Depuis que pour la première fois, il y a vingt ans, la liberté commerciale fut proposée, ses adversaires ont toujours été sur la brèche, prétendant que ce système ne pouvait réussir en France comme en Angleterre.

Lord Lyons a été chargé de dire que le gouvernement de la reine voyait de grands obstacles à l'acceptation de propositions ayant un caractère protectionniste, mais qu'il ne refusait pas définitivement de les examiner. Si les communications à cet égard sont demeurées sans résultat, nous ne pouvons le regretter. La France désire ardemment recouvrer sa liberté fiscale, c'est-à-dire élever son revenu, comme elle le croit bon dans l'intérêt de ses finances ; mais cela signifie, en réalité, qu'elle veut se soustraire aux obligations imposées, et régler les droits à l'importation d'après les principes protectionnistes.

Il vaut mieux abandonner pour nous le traité dès à présent.

Ordre

M. de Broglie ne rencontrera pas en Angleterre le sentiment public bien disposé en faveur des négociations qu'il va ouvrir pour amener le gouvernement britannique à modifier les tarifs consentis par le traité de commerce de 1860.

Le langage des réunions commerciales est à ce sujet très net de l'autre côté du détroit, et les lettres, déjà reçues par les négociants français, contiennent des avertissements qu'il importerait de ne pas négliger.

Il y est dit très franchement que les consommateurs anglais se déshabitueraient de leur préférence pour nos produits, et qu'ils noueraient des relations plus étroites avec les pays intelligents qui s'engagent de plus en plus dans la voie féconde du libre-échange, tels que l'Allemagne et l'Italie, qui vont du reste, sur le terrain économique, resserrer encore les liens qui les unissent.

Patrie.

Nous dégagerons d'un article du Siècle deux propositions qui nous paraissent dignes d'être remarquées. Notre confrère déclare d'abord que « la situation présente est grave, qu'on peut même se demander si elle a jamais été aussi grave. » Il ajoute que « les incertitudes et les anxiétés dont le pays souffre vont chaque jour en croissant, qu'il est inutile de se faire de dangereuses illusions, que ce ne sont plus

seulement les politiques, que c'est le pays tout entier qui est ému, qui est effrayé ; il se demande où il va ; il se demande non-seulement où il va dans un lointain avenir, mais où il sera demain. Il n'y a plus ni sécurité, ni tranquillité, l'imprévu est là devant nous, menaçant manifeste à tous. »

Voilà le tableau, il est textuellement de la main du Siècle. Nous aurions été incapables d'en imiter les traits ; mais nous sommes ravis de pouvoir le renvoyer à ceux de nos amis qui nous accusent de voir la situation trop en noir et de céder trop facilement à des inclinations pessimistes.

Etant donné cet attrayant résultat de la République provisoire, le Siècle se demande à l'aide de quel enchantement, à l'aide de quelle formule magique on pourrait transformer instantanément cette déroute en triomphe, ce désert en oasis, cette anxiété en allégresse. Le Siècle possède le talisman ; il s'agit simplement de transformer le provisoire en définitif et de forcer — on ne dit pas comment — l'Assemblée nationale à proclamer la République formellement et sans retour.

Soit. Le Siècle voudra bien reconnaître que nous sommes de bonne composition. Admettons que l'on parvienne, par un procédé plus ou moins mystérieux, à former à l'Assemblée une faible majorité décidée à proclamer la République un beau jour ; on saute, d'un bel élan par dessus toutes les oppositions, et on proclame la République immuable et définitive dans la cour de Versailles, au pied de la statue de Louis XIV. S'imaginer-t-on que le lendemain des ruisseaux de lait et de miel vont couler dans les campagnes, que les passions violentes vont désarmer et que la confiance va se répandre soudain sur le pays comme une rosée bienfaisante ? Le lendemain, vous serez exactement dans la même situation que la veille, avec cette aggravation que les républicains de naissance et de profession revendiqueront comme un privilège exclusif attaché à leur qualité, le gouvernement du pays, et que nous nous trouverons plus menacés encore qu'aujourd'hui de la domination de cette aristocratie révolutionnaire, en comparaison de laquelle la suffisance et l'intolérance de l'ancienne noblesse française paraissent un chef-d'œuvre de bon goût et de liberté.

Les gentilshommes de la République sont vraiment trop maladroits ! Comment ne voient-ils pas que s'ils ont la moindre chance de fonder leur dynastie, ce n'est qu'à l'aide d'un provisoire indéfiniment prolongé ?

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 5 février.

L'ordre du jour appelle la discussion de diverses propositions relatives au rôle éventuel des conseils généraux dans des circonstances exceptionnelles. Ces propositions signées de MM. de Tréveneuc, Vétillart, d'Aboville, Vente et Peyre, ont été formulées en un projet de loi dont le caractère principal est celui-ci : « En cas de dissolution illégale d'une Assemblée, les conseils généraux se réunissent de plein droit et nomment chacun deux délégués. L'ensemble des délégués constitue une assemblée nouvelle qui se réunit immédiatement. La peine de la forfaiture est prononcée contre les fonctionnaires qui ne lui obéiraient pas. »

M. de Tréveneuc explique son projet. Il croit qu'en le présentant dans la session dernière, il avait l'approbation de l'homme éminent que tout le monde voudrait voir rester au banc des ministres. Très-bien !

Le Secrétaire général, nu-propiétaire des lignes construites et à construire, dont il entera en pleine jouissance à l'expiration des concessions.

D'autre part, comme du produit net resté aux compagnies, il a fallu déduire toute la portion représentant les charges, c'est-à-dire l'intérêt des capitaux empruntés, on obtient, le bénéfice réel, c'est-à-dire la part revenant aux actionnaires, à titre d'intérêt et de dividendes, s'est réduite à 113 millions, soit à environ 1/20 du capital primitivement engagé.

Les 200 millions qui forment le budget de l'Etat se composent de 56 millions de dépenses et de 144 millions d'économies.

Le dernier chiffre représente un sacrifice égal de la part des Compagnies; et il faut bien remarquer que cette somme, si elle leur eût été payée, aurait été pour elles un bénéfice net, car elles ont fait, pour les transports auxquels elle correspond, les mêmes frais de traction, d'usage de matériel et de personnel, que si elles eussent perçu le plein des tarifs; leurs dépenses, dans cette dernière hypothèse, n'auraient donc pas augmenté; les 144 millions seraient restés tout entiers dans leurs caisses, et seraient venus s'ajouter aux 113 millions distribués aux actionnaires, qui auraient reçu 257 millions, soit 17 0/0, au lieu de 143 7 1/2 0/0.

Différence 144 millions et 9 1/2 0/0

Ce n'est pas sans raison que nous avons recommandé à l'attention de nos législateurs le document d'où nous extrayons ces chiffres. Il leur servira à se rendre compte des charges énormes qui pèsent sur l'industrie des chemins de fer. Les actionnaires eux-mêmes, qui sont, il faut le dire, si peu au courant de la question, feront bien de l'étudier; il est bon qu'ils sachent dans quelle large mesure ils alimentent le budget des recettes.

Chronique locale et méridionale.

M. Boudet est un grand cumulard de fonctions, paraît-il. Officiellement, il occupe le secrétariat général et soutient de sa parole imposante le gouvernement au conseil de préfecture. Mais il est une multitude d'autres titres officieux qu'il s'arroge, et qui prouvent l'activité dévorante de cet... administrateur.

Entr'autres choses, il manquait à la gloire de M. le secrétaire général, d'être le *commis d'ordre* de son commis d'ordre, aussi s'est-il attribué ce pouvoir en ce qui touche la distribution des imprimés. Nous avons dit comment il s'acquittait de l'emploi, et quel cas l'administration faisait des vœux du conseil général.

Ce n'est pas tout: Les journalistes allaient ces jours passés, comme de temps immémoriaux, chercher leur pâture de nouvelles dans les bureaux de la préfecture. Quel ne fut pas leur étonnement! Rien, absolument rien dans les bureaux; les chefs muets comme des poissons, montraient avec une figure effarée, des cartons vides... M. Boudet venait de passer sur le corps de ces messieurs et avait tout absorbé.

Désormais, il faudra venir en cravate blanche et stationner dans la salle d'attente du *Directeur de la presse locale*, M. Boudet, pour obtenir la nomination d'un facteur rural, d'un garde champêtre; l'incendie d'une grange, la vente de 15 mulets à la foire de Lalbenque, etc., etc. — C'est charmant d'étiquette!

Le bruit court que M. Boudet demande son changement. Toute la population est en émoi.

C'est demain, vendredi, que le commissaire du Gouvernement, dans une affaire d'entreprise portée devant le conseil de préfecture, et renvoyée à *huitaine*, doit poser ses conclusions. Si celles-là ne sont pas bien posées!...

Le public s'intéresse fortement à toutes les mesures économiques que nous signalons depuis quelque temps et que M. Pougny, préfet du Lot, s'obstine à ne pas pratiquer, contrairement à tous les intérêts et à tous les vœux.

Dans notre dernier numéro, nous énumérons une série de travaux distribués clandestinement par M. Boudet, et nous disions que, sur 2,000 fr., on aurait pu, par l'adjudication, économiser 600 fr.

Nous avons découvert depuis, un autre travail

auquel M. le secrétaire général venait sournoisement de faire suivre la voie des autres: les impressions pour l'*Instruction primaire*.

Ce travail seul se paie, dit-on, 1,200 fr., sur lesquels on pouvait réaliser 300 fr. d'économie, en suivant l'avis du conseil général.

600 + 300 = 900 fr. 900 fr. ! que l'administration Pougny-Boudet vaut, dans quelques semaines à peine, au département et aux communes.

M. de Flaujac, a réuni le 6 au soir, le conseil municipal de Cahors, et par quelques paroles chaleureuses sur les malheurs de la patrie, des pays envahis surtout, il a provoqué la nomination d'une commission chargée d'activer dans notre ville la souscription pour la libération du territoire. Cette commission se compose de

- MM. Bessières,
- Cangardel,
- Favas,
- Lacombe,
- Combarieu,

Nous applaudissons sincèrement à la pensée généreuse qui a guidé M. de Flaujac, et nous ne doutons pas que notre population ne s'y associe de tout cœur.

Un grand concert s'organise à Toulouse pour la libération du territoire. A cette occasion, une cantate vient d'être demandée à notre compatriote M. Léon Valéry, pour le premier baryton du *Théâtre du Capitole*. Si Toulouse a la primeur de la musique, nous pouvons donner la primeur des vers que voici :

POUR LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

(CANTATE)
par
M. Léon VALÉRY (de Lalbenque).

Tombés dans la lutte inégale,
Nous avons vu le fer se briser dans nos mains!
Nos bras sont désarmés, et la France, qui râle,
En vain demande grâce aux vainqueurs inhumains.
La victoire, à leurs yeux, c'est la force qui prime
Et les lois de l'honneur et le droit qu'elle opprime.

Après avoir sucé son sang,
Après s'être repu des chairs de la victime,
Le féroce chacal s'est logé dans son flanc!

La guerre pour eux, c'est l'affreux carnage,
Les assauts de nuit, livrés sans éclat;
La ruse et le nombre, au lieu du courage;
Un espion caché dans chaque soldat;
C'est l'assassinat et c'est le pillage,
L'insulte aux vaincus, après le combat.

Ils demandent de l'or!... L'honneur, que leur importe!
Ce qu'il faut à ces vils guerriers,
C'est la victoire qui rapporte
Des milliards et non des lauriers!

Comme vous, bandits aux instincts d'hyène,
Nous les avons eus, nos vaillants combats;
Nos aigles vainqueurs ont plané sur Vienne;
Berlin dans ses murs a vu nos soldats!
Mais, s'ils vous battaient, qu'il vous en souviennent,
Nos pères, du moins, ils n'égorgeaient pas!
Ils tendaient toujours, après la victoire,
Une main loyale au peuple dompté,
Et si nous faisons des moissons de gloire,
Ce que nous semions, c'est la liberté!

Eh bien, cet or qu'on nous demande,
Qu'il soit leur flétrissure aux yeux de l'univers,
Et rende la France plus grande
Que les auteurs de nos revers!
Mais honte à qui pourrait marchander son offrande,
Quand nos frères sont dans les fers!

Trop longtemps, la discorde impie
A déchiré la France!... Instruits par nos malheurs,
Unissons-nous et confondons nos cœurs
Dans l'amour de la patrie
Et la haine des vainqueurs!

Ainsi, cet or qu'on nous demande
Sera leur flétrissure aux yeux de l'univers,
Et rendra la France plus grande
Que les auteurs de nos revers.
Mais honte à qui pourrait marchander son offrande,
Quand nos frères sont dans les fers!

Par suite de la maladie de M. de Tholouze, conseiller à la cour d'Agen, M. le conseiller Amilhan vient d'être nommé à sa place pour présider les assises du 1^{er} trimestre dans le département du Lot.

Par suite, l'ordonnance, qui avait fixé au 19 de ce mois l'ouverture de ces assises, est rapportée, et une nouvelle ordonnance prescrit que la session ne commencera que le 26 février.

Des ordres viennent d'être donnés à la Monnaie de Bordeaux pour qu'elle ait à frapper quotidiennement, 100,000 francs de pièces de 5, 2 et 1 fr. en argent.

Depuis quelques temps on se plaignait à Cahors de vols de toute sorte commis sur les étalages de divers marchands. La police, justement préoccupée de découvrir les auteurs de ces vols, vient de réussir enfin. Elle a mis la main sur trois jeunes filous de la plus belle venue qui, après un interrogatoire de M. le commissaire de police, ont été jugés dignes de la maison d'arrêt.

Les vagabonds pullulent à Cahors, la police ne cesse d'en déposer à la chambre de sûreté de la mairie: hier, c'était cinq.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne*:

M. Paul Lauras est parti d'Agen, aujourd'hui, à 1 h. 50 par l'express de Paris. Il paraît que l'honorable ancien préfet de Lot-et-Garonne n'accepte pas la préfecture d'Albi et rentre dans la vie privée.

Son successeur Welche est attendu ici demain.

M. Boudier, commissaire de police de 3^e classe à Lodève (Hérault) est nommé commissaire de police de 2^e classe à Agen.

Nous apprenons avec plaisir dit le *Messenger de Toulouse*, que M. l'abbé Adrien Lézat, notre compatriote, vient de soutenir avec un plein succès ses thèses pour le doctorat ès-lettres devant la Faculté de Paris.

M. Gatien-Arnoult, recteur de l'Académie de Toulouse, assistait à la soutenance, ainsi que Mgr l'archevêque d'Alger, à qui M. Lézat avait dédié sa thèse latine.

Ce succès mérité fait le plus grand honneur à M. l'abbé Lézat et au clergé toulousain.

Dernières nouvelles

Service spécial du *Journal du Lot*

Versailles, 7 février.
La crise ministérielle est terminée. M. Victor Lefranc est nommé ministre de l'intérieur et M. de Goulard, ministre du commerce.

Par suite des instances faites auprès de lui, par le président de la République et d'autres personnes, M. Léon Say, préfet de la Seine, ne maintient pas aussi énergiquement sa démission et l'on espère maintenant, qu'il la retirera.

Le différend du général Suzanne avec la commission des marchés, paraît toujours fort grave. Hier, M. Thiers s'étant rendu avec le ministre de la guerre au sein de la commission, s'est efforcé d'excuser le général, en reconnaissant la violence des termes de sa lettre, mais en donnant l'assurance, qu'il n'y avait eu de sa part aucune idée de malveillance. Les explications du président de la République ont été écoutées en silence. Après le départ de M. Thiers, la commission a décidé à l'unanimité que ces explications ne justifiaient pas le général Suzanne dont elle persiste à demander la révocation.

Elle a dû se réunir encore aujourd'hui pour décider si la question doit être portée devant l'Assemblée. Le bruit court déjà que le général Suzanne a donné sa démission de directeur de l'artillerie.

Le duc d'Anumale a été élu hier président du 13^e bureau par 16 voix contre 5. Le vice-président et le secrétaire élus, sont des légitimistes. Ce petit fait est assez significatif au point de vue des tendances fusionnistes qui, dans tous les cas, ont obtenu un succès dans le 13^e bureau. On m'assure, du reste, que les pourparlers en vue de la fusion n'ont pas cessé, malgré le manifeste du comte de Chambord, et l'on paraît espérer, dans le parti légitimiste, qu'ils pourront être menés à bonne fin, quand le chef de la branche aînée aura transporté sa résidence de Frohsdorff à Bruges.

Versailles, 7 février, 5 h., s.

L'Assemblée discute le projet de loi ayant pour objet d'autoriser les poursuites contre divers journaux, qui ont insulté et calomnié la commission des grâces.

Au début, M. Millaud, député de Lyon, demande l'ajournement du débat.

M. le ministre de la justice s'oppose à l'ajournement qui est repoussé à une immense majorité.

M. Martel, président de la commission des

grâces, déclare que cette commission n'a pas à intervenir dans la question. Il dit que la commission des grâces accomplit son devoir avec la conviction de remplir un devoir d'honneur et de conscience.

M. le général Ducrot signale un article de l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, dans lequel l'Assemblée est insultée par un député, et un deuxième article signé à Paris par un autre député dans le même sens. Il demande que les deux députés, MM. Rouvier et Pierre Lefranc, soient également poursuivis et il donne lecture des articles qui sont odieux et infâmes.

Après divers éclaircissements, M. le général Ducrot propose un article additionnel; mais ce mode de procédure est désapprouvé, et l'Assemblée discute le point de savoir si les deux articles seront renvoyés d'urgence à la commission actuelle ou bien à une nouvelle commission.

M. le général Billot complique cette question bien simple, ainsi que M. Emmanuel Arago.

La majorité se prononce pour le renvoi à une commission nouvelle, sur la proposition de M. Depeyre.

La nomination de cette commission aura lieu, dès demain, dans les bureaux.

On passe à la discussion en ce qui regarde les premières poursuites demandées par le ministre de la justice.

M. Raoul Duval monte à la tribune.

Bourse de Paris.

Paris, 8 février 1872, soir.

Rente 3 p. o/o	56,20
— 4 1/2 p. o/o	83,25
— 5 p. o/o	91,15

Etude de M^e SCIPION DELBREIL, licencié en droits, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au deux mars mil huit cent soixante douze.

Par procès-verbal de Duc, huissier, à Cahors, en date du treize novembre dernier, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-deux novembre dernier, volume 61, n^o 47 et 48, par Monsieur Brassaud, Conservateur.

Il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

A la requête du sieur Pierre Lestandie, charpentier, habitant et domicilié de la ville de Cahors, lequel a constitué pour son avoué aux fins d'occuper pour lui sur ladite saisie, M^e Scipion Delbreil, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant rue du parc, n^o 12.

Sur la tête et au préjudice de dame Jeanne Lescale, veuve d'Etienne Fourastié, sans profession, habitante et domiciliée de la ville de Cahors.

Biens saisis et à vendre.

1^o Une terre sise au lieu de Côte de Valentré, commune de Cahors, de contenance environ de trente-six ares cinquante centiares formant le n^o 29, du plan de la matrice cadastrale de la commune de Cahors, section L., aujourd'hui convertie en vigne.

2^o Une vigne sise au même lieu de côte de Valentré, commune de Cahors, de contenance de soixante-onze ares quarante centiares, formant le n^o 30, du plan de la matrice cadastrale, section L.

Ces deux articles n'en formant qu'un seul confrontant avec Chabaud, Breil, le Marin et chemin de service, lesquels biens sont situés dans la commune de Cahors, et sont jadis et exploités par ladite Jeanne Lescale, veuve Fourastié et portés à la matrice cadastrale de la commune de Cahors, département du Lot.

Tous les biens ci-dessus désignés sont situés dans la commune de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges prescrit par la loi a été déposé au greffe dudit tribunal et publié à l'audience du treize janvier mil huit cent soixante-douze et l'adjudication en a été fixée au deux mars prochain.

En conséquence il sera procédé à l'adjudication desdits biens le **deux mars prochain** à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, à onze heures du matin, au palais de Justice de cette ville.

Cette adjudication sera faite en un seul lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50 fr. le tout en sus des charges.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et véritable.
Cahors, le sept février mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.
Enregistré à Cahors, le février
mil huit cent soixante-douze, F^o C^o
reçu un franc vingt centimes.
Signé : GISBERT.

Annonces

AVIS. — Il vient d'être créé, à Gourdon, des Marchés Foires qui se tiendront, dans cette ville, le 2^e et 4^e samedi de chaque mois à partir du mois de janvier 1872.

AVIS. — M. le Maire de la commune d'Ussel, canton de St-Germain, a l'honneur d'informer le public, que 2 nouvelles foires viennent d'être créées dans cette commune. Elles s'y tiendront les 9 février et 7 septembre de chaque année.

Lorsque ces deux dates concorderont avec un Dimanche, les foires seront tenues le Samedi.

Le Maire,
COUTURE (Cyprien).

Nous recommandons d'une manière spéciale la PÂTE D'ESCARGOTS et le SIROP D'ESCARGOTS de MURE, que l'on trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Leur efficacité est certaine contre les Rhumes, l'Asthme, la Coqueluche, et toutes les irritations de poitrine.

Pour éviter les irritations, exiger le nom de MURE sur les étiquettes.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5%. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2% à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes

des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désirera d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle..... 9 fr. »
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la 600^e année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume, en cours de publication, portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

Le *Temps*, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Neffizer, Ed. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier :

Lettres politiques, par M. P. LANFREY.
Notes sur l'Angleterre, par M. H. TAINE.

Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine.

Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT.

LA POUPEE MODELE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

PRIX : 5 FRANCS 75

AVIS IMPORTANT

Il y a des gens qui trompent le public en vendant comme RACAHOUT de DELANGRENE des substances sans propriétés, qu'ils introduisent dans des flacons vides qu'ils rachètent. Pour éviter cette fraude, il faut exiger que la coiffe en cire verte qui couvre le bouchon du flacon carré, porte le cachet de DELANGRENE et sa signature sur l'étiquette, le prospectus et l'enveloppe.

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMÉAR calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non signés A. LAYTON

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac; Calmette; Bourion; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ente, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardins anglais.

A VENDRE

Le Château de MAUROUS canton de Puy-l'Évêque (Lot) et ses dépendances.

S'adresser à M. Rives, maire de Vire, (même canton), fondé de pouvoirs de la famille Marcellus.

A VENDRE

Une belle Propriété dans l'Aveyron, ligne d'Orléans, — 4 kilomètres environ d'une gare très importante, de contenance d'environ cent hectares où l'on trouve du phosphate.

Mise à prix 250 mille francs. — S'adresser à M^e Granier, notaire à Villfranche.

L. LEGRAND

FOURNISSEUR DE PLUSIEURS COURS ÉTRANGÈRES
PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.

SAVON-ORIZA

Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux. Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le D^r O. REVELL), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté.

CRÈME-ORIZA ORIZA-LACTÉ
pour blanchir adoucir et rafraîchir la peau | contre les taches de rousseur et les rides

Eau tonique quinine Legrand et commandé au baume de Tannin
Préparations selon les formules laissées par le D^r CHOMEL pour nettoyer la tête régénérer les cheveux et en arrêter la chute et les faire repousser en très peu de temps
Chez les principaux coiffeurs et parfumeurs de France et de l'étranger.

PLUS DE SCIES

POUR LA TAILLE DE LA VIGNE GELÉE

Célérité inattendue, résultats sans précédents, sous tous les rapports, voilà les avantages que l'on obtient en se servant de l'*Elagueuse*.

L'inventeur de cet instrument perfectionné avec soin, auquel des éloges de plusieurs viticulteurs émérites du Lot et de plusieurs départements voisins ne cessent d'être accordés, a pu juger de l'utilité et de la vogue méritée de son *Elagueuse* par l'empressement que la concurrence a mis à s'emparer de la dénomination technique de cet instrument; acte qui a été poursuivi et que le délinquant a été obligé de retracter publiquement.

Le prix de l'*Elagueuse* est fixé à 15 fr. Une instruction accompagnera toute expédition. Ecrire franco à Luzech (Lot), à M. BARBARY, fabricant breveté, s. g. d. g., pour la confection perfectionnée de cet instrument.

Bien indiquer son adresse.

PÂTE ET SIROP DE BERTHE A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

PHOTOCHROME RIMMEL

Nouvelle Pommade rendant aux cheveux gris et à la barbe leur couleur primitive par l'action de la lumière, sans les dangers et inconvénients des Teintures immédiates ou progressives. Emploi très facile, effet certain, nuance parfaitement naturelle.

Prix 5 fr., chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la France et de l'Etranger.

DÉPÔT GÉNÉRAL A LA PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL, 17, Boulevard des Italiens, PARIS.

Paris-Province

Administration à Paris, rue de l'Echiquier 29
L'administration de Paris-Province fournit à la Province tout ce que l'on peut avoir besoin de se procurer à Paris — tout, sans exception.

L'administration achète en fabrique ce qui lui est demandé — n'importe quel article — Elle expédie à ce même prix et elle ne demande qu'une simple commission de 3%. Adresser toute demande à M. E. Mirambeau, directeur général. — On répond par le courrier du jour à toute lettre parvenue le matin.

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o Une MAISON, sise à Cahors Boulevard Nord (Maison Drost).

2^o Une MAISON, sise à Cahors rue Fondne, derrière celle indiquée ci-dessus.

3^o Une VIGNE, avec maison d'habitation et fontaine d'eau vive, sise au haut de la côte de Regourd, dans une situation des plus agréables.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e Lagarrigue, notaire, ou à M^e Delbreil, avoué.